



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 8 juin 2022

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 07/06/2022

Présents : BLANCHOT Jean, LOUIS Laurent (Compeyre) BOISSET Etienne, FRAYSSINHES Philippe (La Cresse) CAREL René, MICHALET Jacques (Aguessac), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe) POURQUIE Bernard (Rivière-sur-Tarn), CHAUCHARD Joel (Verrières)

Absent excusé : Alain VAISSETTES

Demande d'ajout à l'ordre du jour : acte notarié pour la création d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable – le Conseil Syndical accepte la demande d'ajout à l'unanimité

RPQS 2021

Monsieur le Président présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'exercice 2021 :

- RPQS eau : approuvé à l'unanimité
- RPQS assainissement :

Ce rapport sera envoyé aux communes pour présentation à leurs conseils municipaux

Voté à l'unanimité

Création d'emplois non permanents

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- Filière technique (relève des compteurs et remplacement du personnel en congés) un poste du 13 juin au 19 août 2022
- Filière administrative : un poste du 8 août au 31 décembre 2022 (transmission de poste en vue d'un départ à la retraite)

Voté à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2023

Recrutement d'un adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 suite au départ à la retraite de la secrétaire au 31 décembre 2022.

Voté à l'unanimité

Attribution du RIFSEEP aux agents contractuels filière administrative

Considérant la délibération du 27 septembre 2017 décidant d'attribuer le RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires de la filière technique à compter du 1^{er} décembre 2017,
Monsieur le Président propose d'étendre le régime indemnitaire aux agents contractuels de la filière administrative

Voté à l'unanimité

Demande de subvention pour acquisition foncière dans le cadre des périmètres de protection

Par délibération en date du 6 avril 2022, le conseil syndical a décidé l'acquisition des parcelles concernées par le périmètre de protection de la source des Léounes. Une demande d'aide financière sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau

Voté à l'unanimité

Admission de sommes en non-valeur

Considérant l'état des créances demeurant irrécouvrables présenté par le Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique en date du 16 mai 2022 d'un montant de 4 229.44 €, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,
DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 4 229.44 € et d'inscrire cette somme au budget à l'article 6541.

Voté à l'unanimité

Création d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable

Considérant la création d'une servitude de passage de canalisation d'eau sur la parcelle A1296, commune de Paulhe, installée le long de la parcelle sur la limite Nord,
Le Conseil Syndical :
DIT que la servitude ne donnera pas lieu à indemnité
DIT que les frais d'acte sont à la charge du SIVOM
AUTORISE le Président à signer l'acte correspondant

Voté à l'unanimité

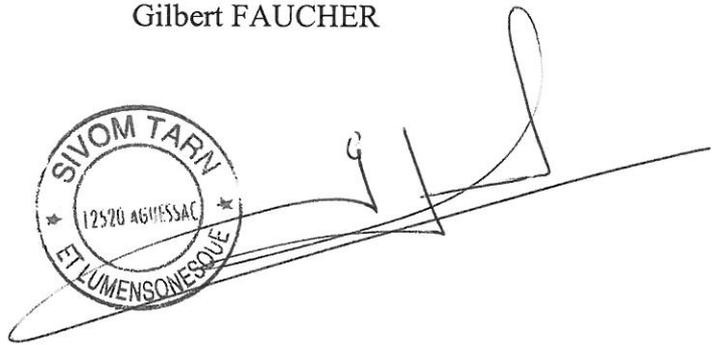
- Affaires diverses

- Le traitement de l'eau a été modifié fin 2021 au Puits d'Aguessac et début 2022 à la source de Saint Pierre
- Un devis pour le remplacement des échelles dans 2 réservoirs a été validé, pour un montant de 25 333 € HT
- Cotisation Aveyron Ingénierie : augmentation en 2022

- Eau Soulacroup : une exploitation agricole est alimentée en eau par une source qui se tarit- le SIVOM va étudier les possibilités de desserte en eau
- Un abonné souhaitant construire une piscine sur un terrain traversé par les réseaux du SIVOM demande le passage d'un technicien pour étudier la faisabilité de son projet
- Jardins familiaux : avis non favorable pour l'utilisation de l'eau potable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SIVOM TARN" at the top, "12520 AGRESSAC" in the center, and "ET LUMENSONESQUE" at the bottom, flanked by two small stars. The signature is a cursive script that starts with a large 'G' and extends across the stamp.

